

# Assemblée des délégués extraordinaire du 11 févr. 2026

mercredi 11 février 2026 • 20:00 - 21:30 | L'Univers@Ile, Châtel-St-Denis | Séances de l'AD

## Participants

<b>Présents</b>	Cédric Borer, Maëva Li, Céline Granges Volery, David Baillif, Charles Ducrot, Frédéric Meisser, Christine Varone, Commune Semsales, Claudia Dougoud, Commune Bossonnens, Daniel Frossard, Commune La Verrerie, Commune Granges, Commune St-Martin, Eric Berthoud, COV, Commune Remaufens, Cynthia Mesot, François Genoud, Commune Châtel-St-Denis, François Pilloud, Sarah Luisier, Kimberly Castelberg, Laurent Menoud, Lionel Bussard, Magalie De Preux, Marc Fahrni, Noémie Berthoud, Paul Konan, Présentateur, Raphaël Droux, Renaud Gauderon, Roland Besse, Sabine Comisetti, Savio Michellod, Sidonie Mory, Stéphane Dorthe, Stéphane Dutoit, Cédric Perroud, Thierry Bavaud, Yves Martin, Willy Maillard
<b>Excusés</b>	Aurélien Espinasse, Nicolas Genoud, Chantal Honegger, Daniel Figini, Daniel Maillard, Eliot Savoy, Serge Praz, Grégory Déglise, Jean-Claude Bongard, Nicole Tille, Philippe Schneider, Pierre-Alain Perroud, Rahel Preisig, Roland Mesot, Stéphane Simonet (camp avec NRV semaine thématique), Yannick Kilchenmann

## 1 Ouverture de la séance

### 1.1 Mot de bienvenue

M. François Genoud, Président de l'AD, ouvre la séance du 11 février 2026 à 20h00 à l'Univers@Ile. Il remercie toutes les personnes qui ont contribué à la préparation de cette séance.

Les 9 communes sont représentées. Le nombre de voix s'élève à 40, majorité absolue à 21. La commune de Châtel-St-Denis, avec la présence de 3 délégués, dispose de 15 voix au lieu de 18.

A ce sujet, la commune de la Châtel-St-Denis avait approché l'ASSCOV en date du 24 septembre 2025 afin de réfléchir sur le nombre de représentants lors des assemblées. En effet, les différents statuts des associations de communes définissent la composition de l'Assemblée des délégués et le nombre de voix attribué aux communes est en relation avec le nombre d'habitants. Plusieurs associations prévoient en outre qu'un délégué puisse représenter 5 voix, ou moins.

A l'heure où les mandats politiques représentent un engagement important, notamment en temps, le Conseil communal suggérait que les différentes associations réfléchissent à accorder davantage de voix à un seul délégué. De cette manière, les représentants des communes pourraient mieux se répartir la représentation au sein des assemblées. L'art. 115 al.2 de la Loi sur les communes laisse la possibilité aux associations de déterminer le nombre de voix dont dispose un ou une délégué-e. Le Conseil communal proposait dès lors d'étudier la possibilité qu'un-e délégué e, voire deux, puisse représenter l'ensemble des voix de sa commune.

L'ASSCOV a répondu que cette demande était pertinente et qu'elle demandait réflexion. Nous allons attendre la fin de la gère et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les communes. Ainsi, les discussions sur cette modification auront lieu à partir d'avril 2026.

Bienvenue à la presse

Mme Julie Collet (Riviera Chablais Hebdo) M. Stéphane Sanchez (La Liberté) et M. Vincent Caille (La Gruyère)

## 1.2 Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont

M. Cédric Perroud, voix sur la droite et Mme Sarah Luisier l'autre partie de la salle.

## 1.3 Approbation de l'ordre du jour de la séance

L'ordre du jour est accepté tel qu'il est proposé.



## 1.4 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

<https://asscov.wedo.swiss/meetings/2971813?viewMode=DocumentView>

Le procès-verbal du 14 janvier 2026 est approuvé par les délégués.



Remerciements à son auteur.

## 2 Infrastructures

### 2.1 Assainissement et agrandissement des bâtiment Alpha - Gamma et Delta

#### 2.1.1 Etat de la situation

Le cas de la subvention est désormais réglé. Le Service des bâtiments a enfin répondu à notre demande et confirmé les montants versés à ce jour, ainsi que le solde encore dû. Il est établi que les acomptes versés atteignent CHF 3'050'000.- et qu'un complément de CHF 240'000.- a été versé en janvier afin d'atteindre les 80 % de la subvention définitive autorisée. Le solde de la subvention sera, quant à lui, versé cette année encore, une fois l'arrêté du Conseil d'État adopté.

Cette réponse met un terme à une situation qui perdurait depuis juillet 2024 et qui contraignait l'ASSCOV à prolonger, mois après mois, une avance bancaire pour pouvoir clôturer son compte de construction. La totalité de la subvention aura donc été versée 10 ans après son approbation par le Gand Conseil (en mai 2016), et quatre ans après l'inauguration des locaux, pour autant bien sûr que le service tienne sa promesse.

### 2.2 Centre de natation et salle de sport triple

#### 2.2.1 Etat de la situation

Il n'y a pas d'élément nouveau depuis l'assemblée des délégués de janvier dernier.

Toutefois, je regrette d'avoir appris que, dans le cadre d'un débat sur les élections communales de Châtel-St-Denis, la nécessité de la salle de sport triple a été remise en question, au mépris des faits et de la réalité du terrain.

Cette affirmation **est non seulement infondée, mais elle est aussi irresponsable.**

Les salles de sport de Châtel-St-Denis sont aujourd'hui saturées : elles sont occupées à 100 % durant le temps scolaire. Les classes primaires de la commune ne disposent pas des heures de gymnastique auxquelles elles ont droit. Il manque en moyenne 50 minutes de sport par semaine et par classe. Ce déficit est connu, mesuré et documenté. À lui seul, il justifierait déjà la construction d'une nouvelle salle de sport aujourd'hui.

À cela s'ajoute une réalité que certains semblent volontairement passer sous silence : à la suite du désenchevêtrement, l'ASSCOV ne dispose plus que d'une seule salle de sport. Or celle-ci sera démolie dès la mise en service du nouveau centre de natation. Concrètement, le projet ne conduira donc pas à une multiplication des infrastructures, mais à un **gain net de seulement deux salles de sport supplémentaires**, indispensables pour répondre aux besoins existants.

Il est par ailleurs essentiel de rappeler que le centre de natation et la salle de sport triple constituent **une seule et même infrastructure**, pensée de manière cohérente pour répondre aux besoins actuels et futurs de la région.

Ce projet déjà validé par nos communes fera l'objet d'un vote dans les neuf législatifs concernés d'ici avril 2026, avant d'être soumis au verdict de la population à l'automne 2026. Dans ce contexte, diffuser des contre-vérités ou entretenir la confusion sur la base d'affirmations erronées n'est pas anodin : c'est trompeur et cela porte atteinte à la qualité du débat démocratique.

Concernant les bassins, aucune décision définitive n'a été prise depuis l'assemblée de janvier. Une réflexion sérieuse est en cours afin de répondre aux besoins scolaires, associatifs et de la population dans son ensemble, aujourd'hui comme demain. La commission de bâtisse examine avec rigueur la nécessité de chaque bassin et fera des choix responsables, dans le but de disposer d'une infrastructure qui non seulement réponde aux besoins, soit subventionnable par le canton (6 millions tout de même) mais qui soit également attractive pour la population.

En conclusion - et j'insiste sur ce point - les habitantes et habitants sont en droit **d'attendre des élus qu'ils assument pleinement leurs responsabilités, qu'ils s'appuient sur des faits vérifiables et qu'ils fassent preuve d'honnêteté intellectuelle**. Le débat politique est légitime. La désinformation, elle, ne l'est pas.


J'invite la presse, organisatrice du débat, à ne pas hésiter à rétablir les faits.


## 2.3 Projet assainissement et agrandissement Bêta


### 2.3.1 Présentation du devis général et des plans

Les architectes du Bureau Ferrari sont venus ce soir pour présenter le projet d'assainissement et d'agrandissement du bâtiment Bêta ainsi que le devis général. M. le Président les remercie pour leur présence. La présentation devrait durer 15-20 minutes. Nous réservons un temps pour les questions techniques, adressées directement aux architectes.

 Introduction.pdf

 Presentation.pdf

 Containers.pdf

 DG et planning.pdf

- La demande de mise à l'enquête pour les pavillons scolaires a été faite en février 2026.
- Les diverses interventions prévues dans les bâtiments ALPHA DELTA GAMMA visent principalement à réunir les salles spéciales, pour une meilleure organisation. Nous allons également accueillir l'AJV dans le bâtiment Gamma.
- Le devis estimatif transmis par M. Frédéric Page, architecte en février 2024 était de 21,5 millions de francs, au stade préliminaire. Ce montant ne tenait pas compte du montant des subventions cantonales que nous pourrions percevoir pour un tel projet.
- Le devis général présenté en septembre 2025 s'élevait à 29,1 millions de francs. Des pistes d'économie ont été trouvées pour arriver à un devis général optimisé 3, + ou - 10% de 25,1 millions de francs (subventions cantonales déduites). Chaque poste a été analysé scrupuleusement.
- Nous avons l'obligation de partir sur une isolation complète des façades par l'extérieur.
- Le CO doit continuer à accueillir les élèves durant la période des travaux ce qui explique la location des pavillons en H.

**Mme Christine Varone** demande des explications sur le montant qui est prévu pour les containers. Ce n'est pas très clair entre les différentes diapositives. En effet, en page 41 il est indiqué un montant de 4'699'150 CHF TTC et sur le devis général en page 46 nous avons un autre montant.

Page Architectes avait sous-estimé les besoins en pavillons scolaire dans l'avant-projet car il pensait maintenir le bâtiment Bêta en exploitation complète durant la période des travaux. Il avait estimé prévu 1,1 million CHF le besoin en containers.

La diapositive 41 montre le devis général avec les évolutions majeures intégrées dans le développement du projet de Page Architecte. Il comprend l'installation des containers en L et H. La diapositive 44 nous montre toutes les pistes d'économie, notamment l'abandon des containers en L.

Difficile de maintenir les cours dans un bâtiment en travaux, Ferrari Architectes avait, dans un premier temps, proposé l'installation de deux zones de containers, les containers en L côté piscine et les container en H dans la cour d'école ALPHA. Par souci d'économie ainsi que par le maintien en activité dans le bâtiment Bêta des salles spéciales au rez-de-chaussée, les containers en L sont abandonnés.

**Le coût final estimé pour l'installation et la location des containers en H s'élève à CHF 3'098'000.00.** Un appel d'offres sera fait pour les containers. Le prix n'est ainsi pas définitif.

**M. Renaud Gauderon** relève que le montant qui avait été transmis par Page Architecte au stade de l'avant-projet ne tenait pas compte de la subvention cantonale et que les chiffres suivants oui. Les subventions ont été estimées par la suite: elles sont calculées par rapport aux surfaces des locaux.

**M. Savio Michellod** précise que l'agrandissement et l'assainissement du bâtiment **Bêta** ne sont pas un luxe. Ils sont **nécessaires**. Et surtout, ils s'inscrivent dans une réflexion globale et cohérente sur l'avenir du site scolaire de l'ASSCOV. Les communes ont exprimé leurs inquiétudes, notamment sur l'impact financier de tels investissements. Elles ont été **entendues**. La solution qui vous est proposée ce soir est, très clairement, **la plus optimale en termes de coûts**, tout en répondant aux besoins du district.

En effet, il fallait de toute façon assainir le bâtiment Bêta. Et grâce au plan d'aménagement de détail, nous disposons aujourd'hui d'une marge d'agrandissement qui permet d'anticiper la croissance démographique et d'offrir les surfaces nécessaires pour répondre aux besoins connus aujourd'hui. C'est tout.

Ce projet est un **bon projet**. Un projet intelligent, qui optimise les surfaces existantes, améliore la répartition des locaux - par exemple en regroupant l'ensemble des cuisines - et apporte une modernisation mesurée mais bienvenue à notre salle de spectacle **Univers@lle**. Oui, le montant est conséquent. Oui, il est sensiblement plus élevé que les 20 millions évoqués lors de l'étude Page.

Mais le projet a **profondément évolué** depuis 2021. Il intègre désormais :

- le déménagement quasi complet du bâtiment Bêta dans des pavillons scolaires, pour **3 millions**,
- des optimisations importantes par le transfert de certaines salles des bâtiments Delta et Gamma, pour près de **800'000 francs**. Nous entendons la remarque sur les interventions dans ces bâtiments, récents, mais elles ont pour but d'optimiser le fonctionnement de l'école et, à terme, de faire des économies d'exploitation. Avec l'arrivée de l'AJV, le bâtiment gamma sera également entièrement dédié au public.
- et surtout, répondre aux besoins d'aujourd'hui en salles spéciales notamment, répondre aux exigences des services et tenir compte des contraintes géologiques majeures : le site repose sur un éperon rocheux qui nécessite une **stabilisation indispensable, qui a été chiffré de manière précise et qui entraîne une plus-value**. Le coût de transformation de Bêta se monte ainsi à 25 millions, après déduction de la subvention estimée ce jour à 4 millions de francs.

Ces travaux offriront au bâtiment Bêta une **deuxième jeunesse**, pour **les 25 prochaines années au moins**. Vous l'avez vu, la commission de bâtisse a joué pleinement son rôle : elle a challengé les architectes, tout en restant à l'écoute des usagers. Nous avons vraiment analysé chaque salle, chercher chaque économie possible et la version du devis général présentée ce soir est la plus optimale.

Un mot maintenant sur les **subventions**. Nous sommes toujours dans l'attente d'une décision du Conseil d'État, quant au montant de la subvention provisoire. Mais il serait problématique d'attendre indéfiniment. Nous avançons donc sur la base de l'estimation actuelle, soit une subvention de **4 millions de francs**.

Et permettez-moi d'être clair : nous avons tout entrepris pour obtenir une décision quant à la subvention provisoire en ce début d'année, en allant jusqu'à retarder cette décision de quelques semaines. Les premiers contacts avec le service des bâtiments remontent en effet à début **2024**. Une séance n'a pu avoir lieu qu'en décembre 2025. Cette lenteur est **regrettable**.


**Nous n'édifions pas une école pour nous, élus communaux, ni pour faire plaisir à des architectes, des ingénieurs ou des entreprises actives dans la construction.** Nous construisons une école pour **nos jeunes**, parce que la croissance démographique a pour conséquence un manque de salle dès la rentrée 2028-2029. La lenteur des processus auprès de l'Etat de Fribourg n'est pas sans conséquence pour nos élèves. En l'absence de réponse dans de brefs délais, nous devons mettre le projet en pause. En effet, comme vous l'avez compris, **nous avons décidé de conditionner l'approbation du crédit de construction à la validation par le Conseil d'Etat du montant de la subvention provisoire (le message porte en effet sur un montant de 25 millions de francs, soit le coût du projet moins les 4 millions de francs de subventions estimées).**


Nous espérons donc que **le Conseil d'État** traitera ce dossier avec la **célérité qu'il mérite**, et que nous obtiendrons rapidement une réponse claire sur le subventionnement.

## 3 Finances

### 3.1 Message n° 17 - crédit d'investissement Bêta

#### 3.1.1 Présentation

 2026-02-11-arrete-message-17-ad.pdf


 2026-02-11-message17-credit-investissem-ent-assainissement-agrandissement-beta-pour-ad.pdf

A la suite de la présentation du projet d'assainissement et d'agrandissement du bâtiment Bêta, vous trouvez ici le message n°17 qui doit être accepté par l'AD, ainsi que son arrêté.

#### 3.1.2 Préavis de la Comfin

 2026-02-11-COV-AD-rapport-ComFin-investissem-ent-beta.pdf

Lecture du rapport par M. Laurent Menoud.

**La ComFin donne son préavis favorable**, sous l'angle financier, tout en demandant au comité de veiller au strict contrôle des coûts, et à la transparence avec tous les aspects comptables en lien avec cette demande qui touche, en fait, à 4 bâtiments. 

#### 3.1.3 Discussions

##### **Commune d'Attalens: prise de position**

##### **Lecture par M. Cédric Perroud**

Le Conseil communal d'Attalens et les délégués ont étudié l'ordre du jour de l'assemblée des délégués et font part de leur position relative au point 3.1 *Crédit d'investissement Bêta*. Le Conseil communal est favorable à la demande de crédit d'investissement. Il souhaite cependant faire part des remarques et questions suivantes.

Alors que le crédit d'investissement porte sur la rénovation et l'agrandissement du bâtiment Bêta/Univers@lle, la demande comprend un montant de plus de CHF 700'000.- pour des modifications apportées aux bâtiments Alpha, Delta, Gamma qui viennent d'être rénovés. Comment se fait-il que ces besoins n'aient pas été anticipés?

Le Conseil communal comprend que le programme des locaux a évolué avec l'apparition de nouveaux besoins. Il aimerait cependant des explications sur l'augmentation du devis qui est passé de CHF 20 millions en avril 2024 à plus de CHF 30 millions aujourd'hui.

Dans ce contexte, il est légitime de demander qui s'assure que le coût des changements dans le programme des locaux reste maîtrisé.

Le projet a été développé en tenant compte des perspectives démographiques futures. Le Conseil communal se demande si l'agrandissement du bâtiment Bêta permet d'absorber l'augmentation de la population du district. Il estime que l'étude démographique aurait dû être intégrée au message pour une connaissance plus fine des besoins.

Actuellement, l'accès à l'Univers@lle n'est pas des plus aisé pour les personnes à mobilité réduite. Avec l'agrandissement du bâtiment Bêta, il semble que le nombre de places de parc va diminuer. Le Conseil communal estime qu'il faudrait étudier cette problématique et la solutionner pour maintenir l'attractivité de la salle de spectacle à l'avenir (par exemple avec des bus navette).

M. Cédric Perroud remercie d'avoir déjà répondu en partie aux interrogations de sa commune sous le point 2.3.1. Il insiste sur l'aspect démographique car il n'a pas eu connaissance de cette étude.

[Une première étude a été menée par Microgis en 2020 et une autre en 2023. Les deux ont été transmises aux communes.](#)

### **Commune de Semsales: prise de position**

#### **Lecture par Mme Noémie Berthoud**

Le Conseil communal de Semsales reconnaît pleinement le besoin urgent de rénovation du bâtiment Univers@alle ainsi que l'importance de créer de nouvelles salles et de nouveaux locaux annexes dans cet espace. Cependant, plusieurs éléments nous interpellent et suscitent des préoccupations.

Tout d'abord, l'absence de demande de devis. En effet, malgré le travail important et complet effectué par l'entreprise mandatée, sans ces devis, il est impossible d'anticiper l'évolution des coûts. Ceci générant une certaine appréhension quant à la possibilité que le budget initial ne sera pas respecté et qu'il pourra augmenter de manière sensible et imprévisible.

De plus, les subventions, bien qu'estimées, sont basées sur des informations incertaines au vu des récentes tendances concernant les restrictions des aides financières de la Confédération et du Canton. Cette incertitude, que l'on ne peut ignorer, ajoute un risque pour l'avenir du projet.

Enfin, nous avons constaté que les modifications prévues pour les trois bâtiments récemment construits ou rénovés ne sont pas suffisamment mises en évidence dans le message.

Le Conseil communal de Semsales est donc soucieux de ces éléments et estime qu'il est important de prendre le temps de faire les choses en développant encore la réflexion et en proposant un projet basé sur des devis concrets.

Au vu de cette analyse et des remarques formulées, Semsales refusera la demande de ce soir.

### **Commune de Granges: prise de position**

#### **Lecture par Mme Christine Varone**

Le Conseil communal de Granges est favorable à la rénovation du bâtiment Bêta et à la demande crédit.  
**Ce projet répond à un réel besoin et également aux projections démographiques de notre district.**

Toutefois, à la lecture du message, le Conseil communal s'est interrogé sur le nombre limité d'informations financières transmises compte tenu de l'importance de l'investissement. L'enveloppe demandée à l'assemblée de ce soir n'est pas assortie précisément des montants affectés aux différentes modifications et créations de locaux. Même si les réponses à nos questions ont pu être apportées en séance de CC par notre représentant du comité, il aurait été apprécié que ces informations figurent dans le message ou ses annexes pour se prononcer avec rigueur. Il est par ailleurs mentionné dans le rapport

de la commission financière que l'enveloppe budgétaire se base uniquement sur une offre par CFC, ce qui induit une part d'incertitude quant au respect du budget du projet.

**Le Conseil communal de Granges demande qu'une attention particulière soit accordée à la gestion de ce budget, la bonne pratique visant au minimum à sa maîtrise et à son suivi par les commissions financière et de bâtisse.**

Finalement, cette demande d'investissement aura des conséquences non négligeables sur les finances de chaque commune du District. Elle s'ajoute à d'autres investissements conséquents jugés nécessaires et encore à venir (piscine et centre sportif du Lussy, bâtiment piscine du site ASSCOV par exemple). Chaque association est indépendante certes, mais la finalité de chaque décision d'investissement impacte les finances de chacune de nos communes et le porte-monnaie de nos citoyens. **Que peuvent supporter les budgets et les comptes des communes de la Veveyse ? Quelles actions peuvent être prises pour satisfaire aux besoins de notre population tout en préservant la capacité contributive à un niveau acceptable ?**

Même si les changements de gouvernance sont déjà initiés, cela nécessitera du temps et les décisions d'investissements qui seront prises dans cet intervalle devraient, à notre avis, être concertées.

#### Commune de la Verrerie

M. Marc Fahrni demande quand le bâtiment de la piscine actuelle va être détruit.

Il est prévu qu'une fois la nouvelle piscine construite, l'ancienne sera détruite. Marc n'a pas bien compris le sens de la phrase de Savio: "Ces travaux offriront au bâtiment Bêta une **deuxième jeunesse**, pour **les 25 prochaines années au moins**". Savio précise que le bâtiment sera fonctionnel pour les 25 prochaines années. Pas de lien avec la croissance démographique.

#### Commune d'Attalens

M. Renaud Gauderon pense qu'on a sous-estimé les intérêts sur les 25 millions dans notre message. Cela coûtera bien plus cher. M. Charles Ducrot indique que ce qui est présenté, c'est la solution finale, c'est une pratique que l'on connaît bien.

M. Savio Michellod précise que les subventions sont versées par tranches durant le projet, cela aide beaucoup pour gérer les emprunts, ce que confirme M. Stéphane Pauli. Par exemple, pour l'assainissement et agrandissement du bâtiment Alpha, on avait rapidement reçu un premier acompte dès le début des travaux.


M. Eric Berthoud précise que nous n'empruntons pas les 25 millions en une fois, nous empruntons par tranches. Nous pouvons mieux maîtriser ces divers coûts et bénéficier de taux très intéressants, en tout cas quand nous avons réalisé Alpha, Delta et Gamma. Actuellement, il ne sait pas qu'elles seront les conditions puisqu'il n'a pas eu besoin d'emprunter ces 4 dernières années.


### 3.1.4 Approbation

Le message n°17 - crédit d'investissement Bêta est approuvé par les délégués de l'ASSCOV. 

Pour 37 voix

Contre 3 voix

 2026-02-11-arrete-message-17-ad-signé.pdf

 2026-02-11-Suivi-investissements-modifications-ad-extraordinaire (2).pdf

En annexe l'arrêté du message 17 approuvé ainsi que la modification du budget d'investissement suite à l'acceptation du crédit d'investissement selon message 17.

## 4 Divers

## 4.1 Informations du Président

Le championnat du monde de hockey sur glace se tiendra à Fribourg à la mi-mai 2026. Des billets, au prix préférentiel de CHF 6.00, ont été proposés aux élèves du Canton de Fribourg. En Veveyse, 500 jeunes se sont inscrits pour cet événement.

Le Lion's Club de la Veveyse a décidé d'offrir les billets pour ces 500 jeunes avec le bénéfice découlant de la 8ème Journée de l'économie qui se tiendra au COV le 24 avril 2026. D'avance, nous les remercions pour ce geste.

## 4.2 Informations du Président du Comité d'école

Petit rappel pour le Rapport d'activité 2025 pour les membres du Comité d'école. Les textes sont à envoyer à [sidonie.mory@edufr.ch](mailto:sidonie.mory@edufr.ch) jusqu'au 2 mars 2026.

## 4.3 Informations de la direction et de l'administration

**Mme Céline Granges Volery** tient à remercier les communes. Nous avons la semaine thématique et nos élèves peuvent bénéficier de plein d'activités intéressantes. Un grand merci pour leur précieux soutien.

**M. Eric Berthoud** adresse ses remerciements aux délégués pour le vote de ce soir. Une étude démographique sera demandée prochainement au Service de la statistique et de la donnée de Fribourg.

Notre apprentie Liliana Monteiro vient de rentrer à la maison depuis fin janvier après plusieurs mois d'hospitalisation. Elle reprend gentiment une vie normale, encore en arrêt travail mais elle vient de temps en temps travailler ses cours au COV.

## 4.4 Divers

M. François Genoud remercie l'ensemble du personnel, les délégués, les membres du Comité, l'administration, la direction et les représentants de la presse.

La séance est suivie d'un apéritif. Elle se termine à 21h20.

---

François Genoud

Comité d'école

---

Sidonie Mory

Collaboratrice administrative